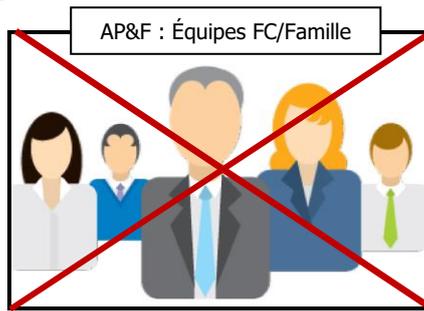


FACILITÉS DE CIRCULATION



IMPACT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES FC SUR LES APF : L'UNSA-FERROVIAIRE RECUE EN AUDIENCE

Paris, le 5 mai 2021

L'**UNSA-Ferroviaire**, reçue en audience le 29 avril 2021, a porté plusieurs revendications concernant l'impact de la dématérialisation des FC sur la situation des salariés des Agences Famille et notamment :

♦ AU SUJET DE L'INDEMNITÉ DE CHANGEMENT D'EMPLOI

L'**UNSA-Ferroviaire** demande que chaque salarié concerné par un changement d'emploi perçoive **UNE INDEMNITÉ COMPLÈTE SANS CONDITIONS** qui serait versée pour 1/3 au début de la formation et 2/3 au moment du changement.

La Direction s'engage à étudier cette revendication.

♦ AU SUJET DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

L'**UNSA-Ferroviaire** demande que les évaluations validant les formations se déroulent en présence d'un représentant du personnel.

La Direction accepte le principe et étudie les modalités d'accompagnement.

L'**UNSA-Ferroviaire** poursuit son action pour la défense des salariés.

N'hésitez pas à contacter vos élus **UNSA-Ferroviaire** !

CONTACTS

Stéphan DELON
Stéphanie LEGROS
Nadine BERTIN

delon.s@unsa-ferroviaire.org
legros.s@unsa-ferroviaire.org
bertin.n@unsa-ferroviaire.org